

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE
A 19h 30
LE 28 JUILLET 2010**

Sont présents:

Madame Annie Houle, messieurs Stéphane Bernard, Jacques Comtois, Gilbert Leroux siégeant sous la présidence de madame Lyne Audet.

Sont également présents:

Monsieur Stéphane Lefebvre ainsi que monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

Était absent(e) :

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Stéphane Bernard, et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que modifié.

ACCEPTATION DU RAPPORT DU 28 JUIN 2010

Il est proposé par madame Lyne Audet, et unanimement résolu que le rapport du 28 juin 2010 est accepté tel que rédigé.

DEMANDE À LA CPTAQ : MONSIEUR FRANCIS BROUILLETTE

Considérant la modification de la demande d'autorisation à la commission de protection du territoire agricole afin d'y ajouter un usage de service financier;

Considérant que la commission demande une autre résolution du conseil municipal;

Il est proposé par Madame Annie Houle, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande, et recommande son acceptation.

DEMANDE DE MONSIEUR STÉPHANE LEFEBVRE

Considérant la demande de monsieur Stéphane Lefebvre du 28 juillet 2010 afin d'obtenir l'appui du CCU pour une éventuelle demande d'autorisation à la CPTAQ;

Considérant qu'il s'agit d'une autre demande d'autorisation concernant la même portion de territoire qu'en 2007, soit environ 14 arpents;

Considérant que par leur professionnalisme et leur rigueur, les membres du comité sont disposés à étudier la demande de monsieur Lefebvre;

Considérant que monsieur Lefebvre nous informe que le tribunal n'a pas autorisé sa demande initiée en 2007;

Considérant qu'à ce moment le comité d'urbanisme n'était pas favorable à la demande;

Considérant que monsieur Lefebvre peut refaire une autre demande d'autorisation et qu'il n'est toujours pas conforme à la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Considérant que la conformité demandé avait été établi par le biais de l'interprétation des droits acquis et non par les usages permis;

Considérant qu'il ne s'agit pas d'un usage permis à l'actuel règlement de zonage;

Considérant que le projet de règlement du plan d'urbanisme étudié et recommandé par les membres du comité consultatif d'urbanisme donne la priorité aux activités agricoles;

Considérant que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Vallée-du-Richelieu ne permet la conversion d'usage agricole en un usage d'activité de loisir d'un terrain de camping;

Il est proposé par madame Lyne Audet, et majoritairement résolu que le comité n'appui pas la demande de monsieur Lefebvre et recommande au conseil de ne pas appuyé cette demande jusqu'à ce que la MRC de La Vallée-du-Richelieu accepte un tel usage.

Madame Annie Houle ainsi que monsieur Jacques Comtois appui la demande de monsieur Lefebvre.

P.I.I.A. VIVIANE BRAULT

Considérant la demande de permis d'affichage de madame Viviane Brault relativement à l'implantation d'une enseigne détachée au 601, rue Richelieu;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que l'enseigne respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Gilbert Leroux, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Gilbert Leroux, et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 22h 15

Yvon Tardy
Inspecteur municipal

Lyne Audet
Présidente